



**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-CORSE**

**POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE**

Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20418 - BASTIA cedex 9
☎ 04.95.32.33.65 - 📠 04.95.31.10.75 - 🌐 www.cdg2b.com

Note d'information signalée N°: 03/2021

**Campagne vaccinale « Covid-19 »
organisée par le Service de Santé au Travail de Haute-Corse
au moyen du vaccin « AstraZeneca »**

*Réf : - Note d'information N°: 21-004048-D de la DGCL du 9 mars 2021, relative aux modalités de mise en œuvre de la stratégie nationale de vaccination contre la Covid-19 dans les Services de Médecine Professionnelle et Préventive relevant de la fonction publique territoriale.
- Courriel du SST2B en date du 05 mars 2021.*

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, il a été décidé d'ouvrir la possibilité de vacciner au moyen du vaccin « AstraZeneca » les **personnes volontaires âgées de 50 à 74 ans inclus et atteintes de comorbidités** (cf. tableau 1)

Les médecins du travail sont associés à cette démarche ; en effet la participation des professionnels de Santé au Travail à la campagne de vaccination contre la Covid-19 fait partie des missions des Services de Santé au Travail et participe ainsi de la stratégie de lutte contre l'épidémie engagée par les autorités sanitaires, au sein du monde du travail.

A ce titre le Service de Santé au Travail de la Haute-Corse (SST2B) débute une campagne de vaccination « Covid-19 » gratuite et non obligatoire pour les agents des collectivités et établissements adhérant au Service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de la Haute-Corse. (Agents éligibles, entrant dans les catégories à risques précitées).

Cette **vaccination recommandée, non obligatoire**, nécessite le consentement éclairé préalable des agents concernés et volontaires pour se faire vacciner.

De plus ces derniers doivent effectuer une démarche explicite de choix d'être vaccinés par le médecin du travail, dans la mesure où ceux-ci peuvent aussi choisir d'être vaccinés par leur médecin traitant.

Dans tous les cas, **l'information de cette possibilité** de bénéficier de la vaccination par le Service de Santé au Travail de la Haute-Corse (SST2B) doit être portée par la collectivité à la connaissance de **l'ensemble des agents**.

Les démarches :

I - En qualité d'employeur :

- 1** - Informer l'ensemble des agents de cette possibilité de vaccination.
- 2** - Communiquer aux agents la liste des comorbidités (cf. tableau 1).
- 3** - Transmettre aux agents les coordonnées du secrétariat médical en charge de la collectivité (cf. tableau 2).

II - En qualité de salarié(e) (agent public) souhaitant être vacciné(e) :

1 - Vérifier les conditions cumulées d'éligibilité à la vaccination :

- Être âgé(e) de 50 à 74 ans inclus.
- Présenter les facteurs de comorbidités suivants :

Tableau 1

<u>Liste des facteurs de comorbidités au 01/03/2021 :</u> <i>(Liste susceptible d'évoluer)</i>	
<u>Pathologies neurologiques :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Maladie du motoneurone.- Myasthénie grave.- Sclérose en plaques.- Maladie de Parkinson.- Paralyse cérébrale.- Quadriplégie ou hémiplégie.- Tumeur maligne primitive cérébrale.- Maladie cérébelleuse progressive.
<u>Pathologies cardio-vasculaires :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Hypertension artérielle compliquée.- Antécédent AVC.- Antécédent coronaropathie (<i>stent...</i>).- Antécédent de chirurgie cardiaque.- Insuffisance cardiaque.
<u>Diabète :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Diabète Type 1 ou 2.
<u>Pathologies respiratoires chroniques :</u>	<ul style="list-style-type: none">- BPCO.- Insuffisance respiratoire.- Asthme sévère.- Fibrose pulmonaire.- Syndrome apnée du sommeil.- Mucoviscidose.
<u>Obésité :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Avec IMC > ou = 30.
<u>Hépatique :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Cirrhose stade B de Child-Pugh.
<u>Immunodépressions :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Immunodépression congénitale ou acquise.
<u>Autres :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Drépanocytaire majeur.- Splénectomie.- Insuffisance rénale chronique non dialysée.

- 2 - Si c'est le cas, prendre rendez-vous avec le secrétariat médical du médecin du travail du SST2B en charge de la collectivité **par courriel ou par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.** (cf. tableau 2)


 NB : Seul l'agent volontaire peut être à l'initiative du rendez-vous et non la collectivité.
<i>(Se munir des pièces justificatives et prendre l'avis du médecin traitant le cas échéant)</i>

Tableau 2

<u>Médecins du travail :</u>	<u>Contacts secrétariats médicaux SST2B :</u> <i>(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00)</i>
Dr. Van de Velde	- <u>Tél</u> : 04.95.58.59.71 - <u>Courriel</u> : m.dini@medecinetravail2b.com
Dr. Combi	
Dr. Lanfranchi	- <u>Tél</u> : 04.95.58.59.75 - <u>Courriel</u> : sandrine.gravini@medecinetravail2b.com
Dr. Cayroche	
Dr. Comparetti	- <u>Tél</u> : 04.95.58.59.80 - <u>Courriel</u> : n.gatt@medecinetravail2b.com
Dr. Fiocconi	
Dr. Rivière	- <u>Tél</u> : 04.95.58.59.84 - <u>Courriel</u> : e.leca@medecinetravail2b.com
<u>Coordonnées du Service de Santé au Travail de la Haute-Corse :</u>	
	Service de Santé au Travail de la Haute-Corse
	Parc technologique d'Erbajolo 20600 BASTIA <u>Tél</u> : 04.95.58.59.95 <u>Site internet</u> : www.medecinetravail2b.com